



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport****Douzième session**

Genève, 22 et 23 novembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la douzième session*, ****

Qui se tiendra en ligne et en présentiel au Palais des Nations à Genève (salle TPS1)
le lundi 22 novembre à partir de 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.
4. Collecte et analyse de données de référence.
5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<http://unece.org/trans/main/wp5/wp5.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=WDnKWn. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : unece.org/transport/events/wp5ge4-group-experts-benchmarking-transport-infrastructure-construction-costs-12th. Ce formulaire est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE : <https://unece.org/practical-information-delegates>).



7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (GE.4) est invité à adopter son ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/24.

2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction

Le Groupe d'experts est invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.5/2020/7/Rev.1. Ce document, qui est une révision, a été établi par le secrétariat en réponse à la demande du Groupe à sa dernière session, en avril 2021. La version initiale du document a été vérifiée et mise à jour, conformément aux instructions du Groupe. Le Groupe est invité à examiner le document, puis à l'approuver, s'il le souhaite, en vue de l'inclure dans son rapport final.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/2020/7/Rev.1.

3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée

Le Groupe est invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/Rev.3, qui contient une liste de termes étoffée par l'ajout de nouveaux termes relatifs aux coûts de maintenance et d'exploitation, conformément au mandat du Groupe, qui a été élargi. Le Groupe est invité à examiner le document, puis à l'approuver, s'il le souhaite, en vue de l'inclure dans son rapport final.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/Rev.3.

4. Collecte et analyse de données de référence

À sa précédente session, en avril 2021, le Groupe a décidé de redoubler d'efforts pour qu'un plus grand nombre de pays fournissent des données aux fins de l'analyse comparative des coûts des infrastructures de transport en cours. Il a recensé un grand nombre de pays que le secrétariat serait chargé de contacter, en étroite collaboration avec les pays chefs de file que sont la Turquie (pour la route), la Croatie (pour les voies navigables intérieures) et la Pologne (pour le rail), dans le cadre d'un dernier cycle de collecte de données et d'informations.

À sa précédente session, le Groupe a en outre approuvé deux nouveaux questionnaires sur les coûts de maintenance et d'exploitation pour les secteurs routier et ferroviaire. Ces nouveaux questionnaires ont été soumis sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2021/5 au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) à sa trente-quatrième session (septembre 2021), et ont également été communiqués au Groupe de

travail des transports routiers (SC.1) et au Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) pour qu'ils fassent part de leurs points de vue et de leurs réponses.

Le Groupe est invité à examiner et à analyser les réponses reçues des États membres, entre septembre et novembre 2021, tant aux questionnaires initiaux sur les coûts de construction des infrastructures de transport qu'aux nouveaux questionnaires sur les coûts de maintenance et d'exploitation.

Selon la quantité et la qualité des données et des informations reçues, il pourra alors déterminer : a) comment introduire les données supplémentaires sur les coûts de construction des infrastructures dans son analyse comparative existante ; et b) s'il envisage toujours, à la fin de son mandat actuel, de demander la mise en place d'un nouveau groupe d'experts qui pourrait poursuivre le travail d'analyse comparative des coûts de maintenance et d'exploitation des infrastructures de transport.

Au titre de ce même point de l'ordre du jour, le secrétariat informera le Groupe de la création d'un observatoire international des infrastructures de transport qui s'appuiera sur un système d'information géographique. Le Groupe est invité à fournir son point de vue et des orientations sur le potentiel de cette plateforme s'agissant de recueillir et de visualiser ses données et informations sur les meilleures pratiques nationales et régionales en matière d'analyse comparative (ECE/TRANS/WP.5/2021/4).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/2021/4 et ECE/TRANS/WP.5/2021/5.

5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Sur la base des documents établis par le Groupe à ce jour et soumis au WP.5 pour examen à ses sessions de septembre 2020 et septembre 2021, le GE.4 est invité à faire le point sur les travaux accomplis et à déterminer si des chapitres doivent encore être améliorés.

Le Groupe devrait notamment examiner les documents suivants, qui n'ont pas encore été mentionnés au titre des points 2, 3 et 4 ci-dessus : « Analyse des publications existantes sur l'évaluation comparative : définitions, concepts et méthodes » (ECE/TRANS/WP.5/2020/6) et « Résultats, conclusions et recommandations du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport » (ECE/TRANS/WP.5/2020/9).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/2020/6 et ECE/TRANS/WP.5/2020/9.

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour lui.

7. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts sera informé que sa prochaine session se tiendra les 10 et 11 février 2022 à Genève.

8. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.